



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lausanne, le 10 juillet 2009

VOTATIONS DU 27 SEPTEMBRE 2009

Les libéraux déterminés dans leurs recommandations

Réunis en assemblée le jeudi 9 juillet 2009 à la Longeraie à Morges, les délégués libéraux ont débattu des sujets soumis au vote des citoyens le 27 septembre prochain et ont pris les positions suivantes :

Votations fédérales

Arrêté fédéral relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire des taux de TVA.

A l'issue d'un débat contradictoire nourri entre MM. les Conseillers nationaux Pierre Triponez (PLR) et Guy Parmelin (UDC) qui ont apporté chacun leurs arguments en faveur et en défaveur de cet arrêté, les libéraux (par 44 oui, 13 non et 1 abstention) ont largement approuvé cet objet estimant que l'augmentation temporaire de la TVA en faveur de l'AI était préférable à l'augmentation du déficit qui obérerait rapidement le fonds AVS.

Arrêté fédéral portant sur la suppression de l'initiative populaire générale.

Introduit il y a peu, ce droit n'a jamais été utilisé ; le Conseil fédéral conseille de le supprimer. Les libéraux, convaincus par les explications de M. Mathieu Blanc, vice-président du PLR lausannois (PLRL), recommandent (par 55 oui, 1 non et 4 abstentions) d'accepter l'arrêté supprimant l'initiative populaire rejoignant ainsi l'avis largement partagé qu'il n'était pas nécessaire à l'exercice des droits populaires.

Votations cantonales

Etape du paquet CODEX relative au Ministère public.

Me Jacques Haldy a donné aux délégués les éléments techniques et politiques qui leur ont permis de d'accepter la révision proposée par le Conseil d'Etat à l'unanimité (57 oui, 0 non et 0 abstention). Ils ont salué l'indépendance constitutionnelle conférée au Ministère public, en particulier grâce à l'élection du Procureur général par le Grand Conseil.

Initiative d'Artagnan (réorganisation de la police).

Au terme d'un débat contradictoire très animé et très ouvert, conduit par MM. les Députés Jacques Haldy et Michel Rau, entre les partisans et les opposants de l'initiative, les libéraux ont opté très largement pour la formule de la police coordonnée en refusant l'initiative (par 55 non, 7 oui et 1

abstention). Ils ont fait confiance au projet du Conseil d'Etat qui fait une large place à l'autonomie communale et aux relations de proximité.

Nouvel article constitutionnel sur l'hébergement médico-social.

C'est à l'unanimité (61 oui, 0 non et 0 abstention) que les délégués libéraux ont accepté d'introduire ce nouvel article constitutionnel en reconnaissant l'importance de l'hébergement médico-social. M Philippe Vuillemin, qui est à l'origine de ce projet, a su donner aux délégués les explications qui les ont convaincus.

Initiative pour une école à journée continue.

La dernière assemblée des délégués libéraux avait décidé de soutenir largement le lancement de cette initiative. En toute logique, la même assemblée a accepté de renouveler sa confiance en approuvant (par 55 oui, 2 non et 7 abstentions) ce projet, exposé par Mme Françoise Longchamp, en faveur des familles qui cherchent des solutions pour la garde de leurs enfants. Les communes sont reconnues comme parties prenantes dans cette initiative, ce que les libéraux saluent.

Contact Presse :

Catherine Labouchère, Présidente - tél. 079 626 10 62

Markus Reinhart, Vice-président et Secrétaire général ad intérim- tél. 079 702 30 15

PARTI LIBERAL VAUDOIS, rue St-Martin, 7, 1003 Lausanne

Tél: 021/ 323 17 28 - Fax 021/ 323 01 20 info@liberal-vd.ch - www.liberal-vd.ch